



Démission d'un CDD non signé

Par **Vernier2**, le **22/05/2022** à **15:22**

Bonjour,rrnJe travaille actuellement en tant que serveuse dans un restaurant. Cela se passe mal et j'aimerais démissionner. Ils m'ont embauché en commençant par un CDD de 2 mois qui a été reconduit pour 6 mois. Le deuxième contrat n'a pas été signé. Quels sont mes droits et comment je pourrais démissionner sans rien perdre si cela est possible ?rrnMerci de vos futures réponses.

Par **morobar**, le **22/05/2022** à **16:13**

Bonjour,rrn[quote]rrnLe deuxième contrat n'a pas été signérrn[/quote]rrnVous êtes donc en CDI et non plus en CDD.rrnVous devez démissionner en respectant le préavis fixé dans votre convention collective, et ne serez pas éligible aux allocations de retour à l'emploi (chomage).